
	<p align="center">Certificat d'Aptitude Professionnelle</p> <p align="center">Constructeur de routes</p>	
<p align="center">Modalités de l'examen</p> <p>L'examen est composé de 6 épreuves obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois d'enseignement professionnel • Trois d'enseignement général. <p>Le mode d'évaluation se présente sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).</p> <p>Epreuves facultatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. 		

Modalités de l'examen passé dans la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat ou en section d'apprentissage habilitée au sein d'un établissement public				
Epreuves	Coef.	Mode	Durée	
Unités professionnelles				
Epreuve EP1 : Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF	
Epreuve EP2 : Réalisation de couches de chaussées et /ou de revêtement	UP2	9	CCF	
Epreuve EP3 : Réalisation d'ouvrages maçonnés et/ou d'ouvrages annexes	UP3	4	CCF	
Unités d'enseignement général				
Epreuve EG1 : Français et histoire et géographie	UG1	2	CCF	
Epreuve EG2 : Mathématiques – Sciences	UG2	2	CCF	
Epreuve EG3 : Education physique et sportive	UG3	1	CCF	
Epreuves facultatives				
Epreuve EF1 : Langues vivantes	UF1		Ponctuel oral	20min